




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-107**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1149734-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEPOT PROVISoire DE 5 ŒUVRES APPARTENANT AU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX/CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS, A LA VILLE D'AIX EN PROVENCE, MUSEE DU VIEIL AIX.

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Coordination des Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : DEPOT PROVISOIRE DE 5 ŒUVRES APPARTENANT AU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX/CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS, A LA VILLE D'AIX EN PROVENCE, MUSEE DU VIEIL AIX.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix a bénéficié, en 2007, d'un dépôt de cinq tableaux de maîtres aixois de la part de l'Hôpital d'Aix, dénommé aujourd'hui Centre Hospitalier du Pays d'Aix / Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, à qui ils avaient été légués par une patiente en 1963. L'intérêt patrimonial de ces œuvres (dont plusieurs sont de Joseph Ravaisou) est certain.

Soucieuse que ces œuvres soient valorisées et présentées au public, la ville les a confiées au Musée du Vieil Aix, en vertu d'une convention de dépôt provisoire, qui a pris fin en 2017 et qu'il convient de renouveler.

En accord avec le Centre Hospitalier du Pays d'Aix / Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, une nouvelle convention, d'une durée de cinq années, est donc proposée selon les articles qui suivent.

En conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **ACCEPTER** le renouvellement de ce dépôt à titre gratuit du Centre Hospitalier du Pays d'Aix / Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis
- **AUTORISER** Madame l'Adjoint délégué aux Musées à signer tous les documents afférents à ce dépôt.

DL.2019-107 - DEPOT PROVISOIRE DE 5 ŒUVRES APPARTENANT AU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS D'AIX/CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS, A LA VILLE D'AIX EN PROVENCE, MUSEE DU VIEIL AIX.-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONVENTION DE DEPOT

Entre

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE, représentée par Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, adjoint au Maire délégué au Patrimoine et aux Musées.

Et

Le Centre hospitalier du Pays d'Aix/Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, représenté par son directeur général Monsieur Nicolas ESTIENNE

Article 1 : Objet de la convention

Les oeuvres d'art, ci-après désignées, appartenant au Centre Hospitalier du Pays d'Aix/Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis, font l'objet d'un dépôt provisoire et gratuit à la Ville d'Aix en Provence (Bouches-du-Rhône).

Le dépositaire s'interdit, sauf accord préalable du propriétaire, tout transfert de tout ou partie des œuvres dans un établissement qui ne serait pas reconnu par la Direction des Musées de France.

Article 2 : Liste et description des œuvres

Sont annexées à la présente convention les photographies des œuvres

- 1 « **Femmes au cagnard** » - Auteur : Joseph RAVAISSOU
Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle
Technique : peinture à l'huile - Dimensions cadre (extérieur) : 96,5 x 80,5cm
Dimensions de la vue : 80,2 x 63,5 cm
- 2 « **Paysage du Lubéron** » - Auteur : attribué à Joseph RAVAISSOU
Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle
Technique : peinture à l'huile - Dimensions cadre (extérieur) : 78,5 x 53,8 cm
Dimensions de la vue : 63,5 x 38,5 cm
- 3 « **Paysage Aixois** » - Auteur : Joseph RAVAISSOU
Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle
Technique : peinture à l'huile - Dimensions cadre (extérieur) : 155,5 x 113,5 cm
Dimensions de la vue : 143 x 102 cm
- 4 « **Le sculpteur** » - Auteur : André ou Alfred GONDRAN
Date ; 1^{er} quart du XX^{ème} siècle
Technique : peinture à l'huile - Dimensions cadre (extérieur) : 106,7 x 87,4 cm
Dimension de la vue : 90,7 x 71,3 cm
- 5 « **Paysage provençal** » - Auteur : attribué à Louise Germain
Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle
Technique : peinture à l'huile - Dimensions cadre (extérieur) : 70,3 x 46,9 cm
Dimension de la vue : 59,5 x 36 3 cm

Ces œuvres sont déjà déposées à la ville d'Aix en Provence (Musée du Vieil Aix) en application de la convention du 21 décembre 2007, conclue pour une durée de 10 ans et désormais caduque.

Les œuvres ne sont pas inscrites sur l'inventaire des objets mobiliers de la ville d'Aix-en-Provence. Les marques et étiquettes figurant sur les œuvres ne pourront pas être retirées.

Article 3 : Durée du dépôt

Le dépôt prend effet le 22 décembre 2017, terme de la précédente convention. Sa durée est fixée à cinq années.

Avant ce terme, il pourra être mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six mois. Au cas où le propriétaire déciderait de réaliser la vente de la totalité ou de certaines de ces œuvres, il s'engage à les proposer en priorité à la Ville d'Aix-en-Provence.

En cas de constatation d'un risque grave pour la sécurité ou la conservation d'une œuvre déposée, le propriétaire, représenté par son Directeur général, pourra en exiger la restitution sans préavis.

Article 4 : Restauration des œuvres déposées

En cas de dommage, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage à assumer tous les frais occasionnés par une restauration, avec l'accord du propriétaire.

Article 5 : Prêts aux expositions

Les œuvres déposées ne pourront être prêtées, pour une exposition temporaire, que sous la responsabilité entière de la Ville d'Aix-en-Provence et uniquement à des institutions ou structures présentant toutes les garanties de sécurité et de conservation.

Article 6 : Responsabilité du dépôt

Les œuvres déposées sont placées sous l'entière responsabilité de la Ville d'Aix-en-Provence. En cas de disparition, de destruction ou de dégâts ne pouvant pas être réparés, pour quelque cause que ce soit, la ville d'Aix-en-Provence devra réparer le préjudice subi par le propriétaire.

Fait à Aix-en-Provence, le

En deux exemplaires originaux

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Centre hospitalier du Pays d'Aix / Centre

hospitalier intercommunal Aix-Pertuis

Monsieur Nicolas ESTIENNE

OEUVRES MISES EN DEPOT PAR LE CENTRE HOSPITALIER AU MUSEE DU VIEIL AIX

« Femmes au cagnard »

Auteur : **Joseph RAVAISSOU**

Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle

Technique : peinture à l'huile

Dimensions cadre (extérieur) : 96,5 x 80,5cm

Dimensions de la vue : 80,2 x 63,5 cm



« Paysage du Lubéron »

Auteur : attribué à **Joseph RAVAISSOU**

Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle

Technique : peinture à l'huile

Dimensions cadre (extérieur) : 78,5 x 53,8 cm

Dimensions de la vue : 63,5 x 38,5 cm



« Paysage Aixois »

Auteur : **Joseph RAVAISSOU**

Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle

Technique : peinture à l'huile

Dimensions cadre (extérieur) : 155,5 x 113,5 cm

Dimensions de la vue : 143 x 102 cm



« Le sculpteur »

Auteur : **André ou Alfred GONDRAN**

Date ; 1^{er} quart du XX^{ème} siècle

Technique : peinture à l'huile

Dimensions cadre (extérieur) : 106,7 x 87,4 cm

Dimension de la vue : 90,7 x 71,3 cm



« Paysage provençal »

Auteur : attribué à **Louise Germain**

Date : 1^{er} quart du XX^{ème} siècle

Technique : peinture à l'huile

Dimensions cadre (extérieur) : 70,3 x 46,9 cm

Dimension de la vue : 59,5 x 36 3 cm



